

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 OCTOBRE 2024**

Participants :

En présentiel :

- Philippe TRAN, Président
- Bruno SERVENTI, Vice-président
- Mireille GRAS, Secrétaire
- Nadia STIEVET, Secrétaire adjointe
- Myriam LABOUYRIE, Trésorière
- Jérôme MILLET, Trésorier adjoint
- Christophe D'HENRY
- Lise DURON
- Anaïs GASTON
- Cécile SEGHAIRIA

En visio-conférence :

- Sébastien GARCIA

Excusé(e)s / absent(e)s :

- Brigitte BASCOULERGUE
- Christina DIAZ
- Myriam GARBINO, pouvoir donné à Nadia Stievet
- Jonathan MATIME
- Benoît OLIVIE
- Karim OURABAH
- Frédéric VINCENT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 h 50.

Ordre du jour

- Gestion de l'Amicale :
 - Point sur la trésorerie
 - Assurance
 - Paiement en CB
- Lancement de l'opération Pass'sport
- Lancement de l'opération Chèques lire
- Point sur le voyage à New-York

- Demande d'adhésion de l'Agence Technique Départementale (ATD)
- Questions diverses.

1 - Gestion de l'amicale

a) Point sur la trésorerie

La trésorerie de l'amicale est plus saine qu'en début d'année, toutefois la prudence de gestion reste de mise car il faut couvrir 6 mois de fonctionnement d'octobre 2024 à mars 2025, jusqu'à l'attribution par le Département de sa subvention et l'encaissement des adhésions.

Durant cette période, certaines prestations doivent être payées d'ici fin octobre, à savoir :

- Les billets Aqualand ;
- Les billets Walygator ;
- Le solde du voyage à New-York ;
- Les différents réassorts pour la billetterie qui seront nécessaires.

b) Assurance

Nous sommes toujours en recherche d'un assureur qui pourrait couvrir notre projet de randonnées pédestres. Un devis est actuellement en cours auprès de la MAIF et d'autres assureurs.

c) Paiement en CB

Le paiement par carte bleue a été mis en place à la fin de l'été grâce à l'achat d'un terminal de paiement et il est désormais possible lors des permanences pour l'achat de billetterie.

2 - Lancement de l'opération Pass'sport

Il a été décidé de reconduire cette opération pour cette année dans la limite de 2 pass par an et par adhérent. Cette offre est exclusivement réservée à l'adhérent, son conjoint et ses enfants et est limitée dans le périmètre du Lot-et-Garonne.

La date limite d'envoi de vos justificatifs pour une prise en charge est le **15 novembre 2024**.

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé au-delà de cette date !

3 - Lancement de l'opération chèques lire

Il a été décidé de reconduire également cette opération pour cette année, dans la limite de 2 chèques de 20 € chacun par adhérent. L'amicale participera comme les années précédentes à hauteur de 50 %, soit 20€ à sa charge et 20 € à la charge de l'adhérent. L'opération sera lancée à partir du 4 novembre prochain. La date limite du retour des bons de commande pour une réception avant les fêtes de fin d'année sera le **1^{er} décembre 2024**.

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé au-delà de cette date !

4 - Point sur le voyage à New York

51 personnes qui remplissaient les conditions au moment de l'inscription pourront partir du 27 novembre au 2 décembre prochain.

Une afin d'aider ceux qui rencontreraient des difficultés pour établir l'ESTA (formalités pour obtenir l'autorisation d'entrer sur le territoire des Etats-Unis) est organisée le lundi 14 octobre pour 12 personnes.

Une réunion d'information avec l'agence de voyage sera organisée dans le courant de la semaine 47.

5 – Demande d'adhésion de l'Agence Technique Départementale (ATD)

L'ATD a été créée le 1^{er} avril 2024 par le Département sous le nom de Lot-et-Garonne Ingenierie. C'est un établissement administratif public autonome.

3 agents du Département sont mis à disposition de l'Agence et 5 agents sont directement recrutés.

La Présidente de l'Agence technique sollicite que les agents de Lot-et-Garonne Ingenierie puissent adhérer à l'amicale. Cette demande d'adhésion doit être approuvée par l'Assemblée générale car il faut modifier les statuts de l'amicale. En effet, ceux-ci stipulent que l'Amicale ne peut admettre que les agents en activité ou à la retraite du Département, ce qui suppose l'exclusion d'organismes tiers. La demande est donc soumise à l'avis du Conseil d'administration :

pour : 7 (6 + 1 pouvoir)

contre : 4

abstention : 1

La demande sera donc présentée avec un avis favorable à l'AG et la modification des statuts interviendra lors d'une assemblée générale extraordinaire pour être soumise au vote des participants.

Après vote de l'AG, une convention sera établie entre le Département et l'ATD.

6 - Questions diverses

- a) Voyage à Malte : nous restons dans l'attente des dates de la part de l'agence de voyage. Des critères de sélection seront également mis en place, à savoir que les personnes prioritaires seront celles qui n'auront pas fait le voyage à New-York. Ces dernières seront inscrites sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée.
- b) L'assemblée générale aura lieu le vendredi 24 janvier 2025. Nous avons sollicité divers devis. Une réunion pour finaliser cette soirée sera organisée début novembre. Nous ne manquerons pas de vous informer de la programmation de cette soirée dès qu'elle sera choisie.
- c) Fermeture des permanences : en raison des fêtes de fin d'année, il n'y aura pas de permanence **du lundi 23 décembre 2024 jusqu'au vendredi 3 janvier 2025 inclus**. Les permanences reprendront aux jours et heures habituels à compter du lundi 6 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

==*==*==*==*==